

**COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 26 mai 2021**

**Date de convocation : 19 mai 2021**

**Présents :**

Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire  
Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints  
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué  
Mmes Nathalie BRUNET, Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Amélie VERGNE, Joëlle SABATIE, Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2021
2. Budget du lotissement les Prés de Lascol : décision modificative à prendre
3. Indemnités RIFSEEP pour les agents non titulaires
4. Cauvaldor : projet de pacte de gouvernance
5. Territoire d'Énergie du Lot :
  - Transfert de compétence éclairage public
  - Travaux d'effacement des réseaux quartier des Cartoules
  - Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel
6. Avis à émettre sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de St Jean Lespinasse
7. Parcours de santé
8. Questions diverses

**Secrétaire de séance : Mr Michel ARNAUDET**

**Avant de commencer la séance, Mme la Maire demande de rajouter à l'ordre du jour un point pour la création d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.**

**Avis favorable à l'unanimité.**

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2021**

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

**2. Budget du lotissement les Prés de Lascol : décision modificative à prendre**

Mme la Maire rappelle que les budgets primitifs ont été votés le 14 avril dernier.  
Lors de la transcription des comptes sur le logiciel de la comptabilité, une erreur de saisie a été faite sur deux numéros de comptes du budget les Prés de Lascol  
Afin de régulariser, une décision modificative doit être prise selon le tableau ci-après :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	-50 523.24	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	50 523.24	

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
168741 (041)	Dettes - Communes membres du GFP		-186 745.06
168741	Dettes - Communes membres du GFP		186 745.06

<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
----------------	--	-------------	-------------

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider la 1<sup>ère</sup> décision modificative du budget les Prés de Lascol.**

### 3. Agents :

- **Indemnités RIFSEEP pour les agents non titulaires**

Mme la Maire informe que par délibération en date du 27.12.2017 il a été décidé de créer le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) qui comprend une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent.

Jusqu'à présent, seuls les agents titulaires et stagiaires étaient concernés par ces indemnités.

Afin d'assurer une équité entre les agents, Mme la Maire propose d'étendre ces indemnités à l'ensemble du personnel y compris les agents contractuels.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour attribuer le RIFSEEP aux agents contractuels.**

- **Création d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe**

Mme la Maire informe l'assemblée que les postes de la collectivité sont créés par le conseil municipal.

Un avancement de grade est proposé par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour deux agents de la collectivité : Mme Hélène LAPORTE, sans condition d'examen, et Mr Didier LARRAUFIE, sous réserve de l'obtention d'un examen professionnel.

Mr LARRAUFIE a été informé de cette proposition d'avancement et réfléchit à son inscription ou pas à cet examen.

Mme LAPORTE, actuellement rédacteur, peut obtenir le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe sans condition d'examen et selon l'article 25 du décret n°2010-329 concernant la règle des quotas favorable à cette nomination.

La date d'avancement ne peut pas avoir d'effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021, par conséquent elle ne peut être nommée au plus tôt qu'au 1<sup>er</sup> juin 2021.

Il est à noter que chaque commune a depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'obligation d'établir des Lignes Directrices de Gestion (LDG). Ces lignes doivent permettre de définir les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois et les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités. Elles sont établies par l'autorité territoriale pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années. Un arrêté du Maire doit formaliser ces LDG.

Par conséquent l'arrêté du Maire établi par le CDG nommant Mme LAPORTE Hélène au grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe ne sera fait que lorsque Mme la Maire aura pris son arrêté pour les LDG. Une régularisation de salaire sera faite ensuite à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour créer le poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe.**

#### **4. Cauvaldor : projet de pacte de gouvernance**

Mme la Maire explique « la charte de l'élu » que les élus de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne ont fait le choix d'adopter dans le cadre d'un Pacte de Gouvernance.

Cette charte a pour objet d'établir une meilleure articulation entre les Communes, la Communauté de Communes et les habitants.

Dans notre cas, le pacte de gouvernance se veut être le corpus fondateur des liens qui unissent les communes, émanation de la souveraineté locale, et la communauté, outils opérationnels de coopération. Ce pacte a ainsi pour vocation de constituer un guide facilitant la compréhension des grands principes et outils inhérents à la nouvelle gouvernance communautaire et de tracer les perspectives du mandat.

L'idée première est d'intégrer pleinement les communes au dialogue. Il a été élaboré lors de sessions de travail par bassins de vie et reflète les propositions des élus à savoir :

Transparence – dialogue – respect et confiance – unité et solidarité – structuration en bassins de vie (bassin de cohésion territoriale) – Répartition de l'administration sur le territoire.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable avec 14 « pour » et 1 « abstention » pour valider le pacte de gouvernance établi par CAUVALDOR.**

#### **5. Territoire d'Energie du Lot :**

- **Transfert de compétence éclairage public**

Mme la Maire rappelle que par délibération en date du 9 novembre 2020, la commune a adhéré au principe de transfert de sa compétence éclairage public à Territoire d'Energie du Lot.

Le recensement du patrimoine d'éclairage public, étape préliminaire indispensable pour fixer les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence, a été réalisé par le bureau d'études DEJANTE et est maintenant achevé. Le coût réel de cet inventaire est de

7 724 € mais la participation communale s'élève uniquement à 2 264 € qui est calculé sur la base de 8 € par points lumineux.

Cet inventaire a permis de recenser 283 points lumineux, 177 candélabres, 83 consoles murales, 294 sources lumineuses et 11 armoires de commande pour 3.8 km de réseau aérien et 8.04 km de réseau souterrain.

L'adhésion à la Fédération d'Énergie du Lot va permettre à la commune de bénéficier de 70 % de subvention pour l'investissement (changement de candélabres, remplacement d'armoires...), l'entretien étant intégralement à la charge de Territoire d'Énergie (changement des ampoules, nettoyage ou réglage des capteurs et des horloges...)

La contribution annuelle au réseau d'éclairage public pour ce transfert de compétence a été estimée à 5 556 €, chiffre qui peut évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des travaux qui seront réalisés et de l'augmentation du nombre de points lumineux. Mme la Maire rappelle que le prix payé actuellement par la commune pour l'entretien de l'éclairage public varie entre 6 000 € et 7 000 € par an ce qui démontre l'intérêt financier de ce transfert de compétence.

La mise en place concrète du service sera conditionnée à la signature préalable du procès-verbal d'état contradictoire de transfert du patrimoine, autorisée par une seconde délibération. Elle sera effective après commande à une entreprise, choisie conjointement parmi celles précédemment sélectionnées par la FDEL à l'issue de la consultation en cours. Cette commande portera sur la durée totale du marché, qui devrait se terminer au cours du dernier trimestre 2022.

Il s'agit maintenant :

- de confirmer la délégation de la compétence communale Eclairage Public à Territoire d'Énergie, dans les conditions fixées par son règlement,
- de valider l'inventaire du parc Eclairage Public communal réalisé par Territoire d'Énergie,
- de mettre à disposition de Territoire d'Énergie, pour une durée de cinq ans, à titre gratuit, les biens concernés. Cette mise à disposition sera constatée par la signature d'un procès-verbal contradictoire, conformément à l'article L.1321 du C.G.C.T.,
- d'inscrire au budget communal la constatation comptable de la mise à disposition des biens. Les emprunts en cours, contractés par la commune pour financer ses ouvrages d'éclairage public avant le transfert de la compétence, resteront à sa charge et ne s'imputeront pas sur sa contribution annuelle. La commune continuera à les assumer jusqu'à leur extinction.
- de transmettre à Territoire d'Énergie le montant de la valeur ou du coût historique des installations d'éclairage public,
- d'autoriser Mme la Maire à signer toutes pièces à intervenir, en particulier le procès-verbal de mise à disposition des biens.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour transférer la compétence de l'éclairage public.**

- **Travaux d'effacement des réseaux quartier des Cartoules (rue des Cyprès et impasse Bel Horizon)**

Territoire d'Énergie prévoit de réaliser les travaux de développement et d'amélioration des réseaux électriques sur le quartier des Cartoules.

Il est proposé de profiter de ces travaux pour réaliser l'enfouissement des réseaux éclairage public et France Telecom sur le haut de la rue des cyprès avant l'intersection avec la rue Chanteclerc et la partie de l'impasse Bel Horizon. Ces travaux sont estimés à 243 943 € dont seulement 75 000 € à la charge de la commune étant donné que la commune a délégué la compétence éclairage public à Territoire d'Énergie.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour dissimuler les réseaux et installer l'éclairage public sur l'impasse Bel Horizon et la partie haute de la rue des Cyprès.**

- **Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel**

La loi énergie climat a fixé une nouvelle étape programmée au 31 décembre 2020 des TRV (tarifs réglementés de vente) en électricité pour les puissances inférieures à 36 kVA, pour les structures employant plus de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros annuels.

Pour 2021 la commune a négocié avec EDF une prorogation d'un an des TRV actuels en sachant que dès la fin du délai nous devons engager une démarche de mise en concurrence des fournisseurs d'énergie.

Ce sont des contrats difficiles à négocier, le sujet de l'approvisionnement en énergie est complexe et nécessite un portage par une structure dédiée.

Deux options sont possibles : la mairie négocie seule en mettant en concurrence différents fournisseurs d'énergie, soit elle adhère à un groupement d'achat par le syndicat Territoire d'Énergie qui négocie pour les communes avec plusieurs autres syndicats d'énergies.

Actuellement dans le Lot ce sont 230 communes qui profitent déjà de ce groupement d'achat ce qui représente 3091 points de livraison.

Il s'agit d'un engagement ferme sur 2 années.

A l'issue de l'appel d'offre lancé par le groupement d'achat la collectivité aura également la possibilité de souscrire à une offre Energie Verte avec un surcoût d'environ +0.26€/MWh. Ces offres vertes seront associées à des points de livraison choisis et bénéficieront de Certificats d'Origine attestant qu'une électricité a été produite à partir d'une installation de production d'énergie renouvelable (attestent qu'une quantité d'électricité produite à partir d'une installation renouvelable a été injectée sur le réseau électrique européen).

En adhérant, la commune a accès à un logiciel permettant de gérer les factures, la consommation, et d'économiser sur certains postes qui se révéleraient « gourmands ».

Les frais énergétiques actuels d'un montant de 30 000€ pourraient diminuer de 10 %.

Mme la Maire précise qu'elle a interrogé plusieurs communes pour avoir un retour d'expérience sur leur participation au groupement d'achat. Ils sont tous convaincus et satisfaits d'avoir confié cette mise en concurrence à Territoire d'Énergie et d'économiser de l'argent public.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable avec 14 « pour » et 1 « abstention » pour adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité ou de gaz.**

## **6. Avis à émettre sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de St Jean Lespinasse**

Mme la Maire explique que la mairie a été destinataire pour avis d'un projet privé de construction d'une centrale photovoltaïque sur une superficie de 10 hectares sur la commune de St Jean Lespinasse. Notre commune étant voisine, un avis sur ce projet doit être émis.

Avant de prendre une décision, Mme la Maire propose d'interroger Mme le Maire de St Jean Lespinasse afin d'avoir plus de renseignements sur ce projet.

## **7. Parcours de santé**

Mme Géraldine ARNOULD présente à l'assemblée le projet de parcours de santé qui comprend un parcours pour les adultes avec 9 agrès et un parcours pour les enfants avec 9 agrès également. Ce parcours estimé à la somme de 24 211 €, pose comprise, par la société ALTRAD pourrait être utilisé par les enfants du groupe scolaire mais serait également accessible à tous. Il sera situé en contre-bas du lotissement les Prés de Lascol, autour du bassin de Labrunie, sur la promenade pédestre déjà existante. Des bancs, poubelles, canisettes et garages à vélo seront également installés sur le parcours. Mme la Maire propose de solliciter des subventions au niveau de l'Etat (DETR) à hauteur de 30%, du Conseil Départemental (FAST) à hauteur de 10% et du Conseil Régional (FRI) à hauteur de 30%.

Les travaux pourraient être réalisés dès l'automne.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le projet de parcours de santé et pour autoriser Mme la Maire à solliciter des subventions.**

## 8. Questions diverses

### ELECTIONS :

- Le tableau des permanences électorales des élus est établi pour les deux dimanches des 20 et 27 juin 2021. En raison de ce double scrutin, le foyer rural sera divisé en deux bureaux, l'un pour les élections départementales et l'autre pour les élections régionales.
- Une réunion des candidats aux élections départementales est programmée pour le 9 juin 2021 au foyer rural (binôme Bizat-Jammes).

### ECOLE :

Mme Emilie LEFEBVRE annonce le départ à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2021 de Mme Anne-Marie BORIS qui sera remplacée par Mme Marie-Pierre TREBOSC.

Le four de la cantine sera changé mais seulement en novembre car Mme la Maire informe qu'une subvention pourrait être allouée par l'intermédiaire de Cauvaldor (appel à projet) qui souhaite aider les communes non éligibles à la DSR cible. L'aide pourrait aller jusqu'à 70% du prix du four.

Les travaux de réfection de la cour des maternelles sont programmés pour le mois de juillet 2021. Les agents techniques se chargent de démonter les jeux existants et de réaménager les abords.

COVID 19 : A l'initiative de la mairie, les agents volontaires ont tous été vaccinés. Merci à Mme Joëlle SABATIE qui a largement contribué à cette campagne.

Un recensement des besoins en matériel devra être fait afin de renouveler le mobilier défectueux et permettre ainsi l'accueil des nouveaux élèves dès la rentrée 2021.

M. Michel ARNAUDET rend compte de la campagne d'auto-tests proposée aux écoliers : 53 élèves ont été testés sans révéler de cas positif.

Mr Alain BOURDET informe que les travaux de réfection de la canalisation d'eau potable sur l'avenue Jean Lurçat ont débuté, quelques demandes d'achat de terrains au lotissement les Prés de Lascol sont en réflexion.

Mr Stéphane DEVEZ fait part des travaux d'amélioration de la station de relevage du réseau d'assainissement de la zone industrielle avec la réfection des pompes, la mise aux normes électrique, la télésurveillance, la fourniture d'une pompe de secours, la mise à disposition de l'eau et la réfection de la clôture.

Le rallye castine – Terre d’Occitanie aura lieu le week-end du 2 juillet et les vérifications techniques seront faites sur la commune au niveau des terrains de pétanque.  
Un nouveau comité des fêtes à Crayssac va prochainement voir le jour avec des personnes motivées qui souhaitent à nouveau organiser une fête en 2022. Une assemblée générale est programmée pour le 29 mai 2021.

Mme Géraldine ARNOULD informe de la volonté du conseil municipal d’éditer son bulletin annuel fin juin 2021. Les élus sont invités à proposer un nom pour ce bulletin.  
Le site internet est toujours inaccessible suite à l’incendie du serveur qui l’abrite. L’ossature n’existe plus et il faut tout recréer ce qui va représenter beaucoup de travail.

Mme Amélie VERGNE demande s’il est possible de faire paraître les menus de l’école sur l’application PANNEAU POCKET. Avis favorable. Un mot sera distribué aux parents d’élèves afin de les informer.

Mr Francis JAMMES fait un point sur la voirie et informe que les travaux d’investissement vont démarrer fin juin 2021 avec la rue de Gary, Laboisse, rue de Labrunie. Le point à temps devrait également se faire avant l’été.

Informations diverses :

- Assemblée du Comité des Fêtes de St Laurent le 3 juin 2021. Toute personne intéressée peut se manifester.
- Spectacle des Effilochés – Ecole de Cirque les 4, 5 et 6 juin 2021
- Une exposition du Lieu Commun à la Maison des Consuls de St Céré le 28 mai 2021.
- Vide-grenier de la pétanque le 25 juillet 2021
- Ciné-ciel le 29 juillet après un marché spécial.

Fin de la séance : 21h35.

Vu la Maire,  
Stéphanie ROUSSIES